

Le 14 décembre 2011 INSC

2 1 4 5 **Autorisation de dépenses 2011 : crédit d'engagement annuel pour la formation continue obligatoire organisée par la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ; participation financière du canton de Berne**

- 1. Objet** Participation financière du canton de Berne pour l'année 2011 à la formation continue obligatoire organisée par la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE).
- 2. Bases légales**
- Article 2, alinéas 1 et 2 et article 2a de la loi du 23 novembre 2000 concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ; (RSB 439.28) ;
 - Article 2 du concordat du 21 janvier 2000 créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ;
 - Article 68, article 71 et articles 72 à 83 de l'ordonnance du 28 mars 2007 sur le statut du corps enseignant (OSE ; RSB 430.251.0).
- 3. Qualification juridique de la dépense** Déléguée (art. 2 de la loi concernant l'adhésion)
- 4. Montant du crédit déterminant** 590'000 francs (mandats bernois)
- 5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercices** Crédit d'engagement annuel (art. 50 al. 2 LFP)
08.03.9100 école enfantine et école obligatoire
10123
910020002
Compte 309000
2011
Ce montant est compris dans le budget : Groupe de produits
08.03.9100 école enfantine et école obligatoire.



A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier :